

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021
Compte rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué par le Maire le 22 février 2021, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint Maurice de Lignon le vendredi 26 décembre à 18h00, sous la présidence de Monsieur Alain FOURNIER, Maire de la commune.

Présents : M. FOURNIER (Maire), Mme MERLE, M. MOREL, Mme PEYRAGROSSE, M. PEROTTI (adjoints), Mme GUERIN, M. ROMEYER, Mme FAVIER, M. MOUSSET, Mme DUPUY, M. PEYRARD, Mme TOSI, M. LILLIO, Mme OUILLON, M. MOALLIC, Mme PINATEL, M. GAILLARD, Mme ANJORAS, M. ESTOC, Mme PEYRARD, Mme BERRUERO.

Absents : M. AULAGNIER ayant donné procuration à Mme PEYRAGROSSE – M. PEYROCHE

Secrétaire de séance : Mme OUILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 11 décembre 2020 est approuvé.

1/ DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

FIXE à 5 le nombre d'adjoints au Maire

Approuvée à l'unanimité

2/ DELEGATION DE FONCTION CONSENTIES AUX ADJOINTS

DECIDE de donner délégation aux adjoints dans la limite de leur champ d'action défini ci –dessous :

- **Madame Véronique MERLE** : 1^{er} adjoint, déléguée chargée de la gestion des associations, de l'événementiel et de l'administration générale.

- **Monsieur Pierre MOREL** : 2^{ème} adjoint, délégué en matière d'équipement, espaces publics et environnement, travaux.

- **Monsieur Jean-Paul AULAGNIER** : 3^{ème} adjoint, délégué en matière d'intercommunalité.

- **Madame Marie-Hélène PEYRAGROSSE** : 4^{ème} adjoint, déléguée en matière d'éducation, enfance, action sociale générale.

- **Monsieur Pascal PEROTTI** : 5^{ème} adjoint, délégué urbanisme, eau, assainissement.

Approuvée à l'unanimité

3/ APPROBATION COMPTES DE GESTION 2020 – BUDGETS EAU, ASSAINISSEMENT, POLE DE SANTE, MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE, COMMERCES LOCATIFS, PATRIMOINE IMMOBILIER LOCATIF, SABOT 5

DECLARE que les comptes de gestion sont approuvés

Approuvée à l'unanimité

4/ APPROBATION CA 2020 BUDGETS EAU, ASSAINISSEMENT, POLE DE SANTE, MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE, COMMERCES LOCATIFS, PATRIMOINE IMMOBILIER LOCATIF, SABOT 5

APPROUVE et VOTE les comptes administratifs 2020 présentés ci-dessus : Maison de santé – Pôle de santé – Commerce locatif– Lotissement Sabot V – Patrimoine immobilier locatif – Assainissement - Eau.

Conformément à l'article L121-13 du Code des Communes, Monsieur Maire s'est retiré de la salle et n'a pas participé au vote, de même que l'élu pour lequel il détient un pouvoir, le cas échéant.

Approuvée à l'unanimité

5/ AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET EAU

DECIDE l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Au compte 1068 en recettes d'investissement : 38 404,87 €

Approuvée à l'unanimité

6/ AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT

DECIDE l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Au compte 1068 en recettes d'investissement : 12 126,67 €

Approuvée à l'unanimité

7/ AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET MSP

ACTE le principe qu'il ne peut y avoir d'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Approuvée à l'unanimité

8/ AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET PATRIMOINE IMMOBILIER LOCATIF

DECIDE l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Au compte 1068 en recettes d'investissement : 7 198,66 €

Approuvée à l'unanimité

9/ AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET SABOT 5

ACTE le principe qu'il ne peut y avoir d'affectation de résultat de la section de fonctionnement.

Approuvée à l'unanimité

10/ AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET POLE DE SANTE

ACTE le principe qu'il ne peut y avoir d'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Approuvée à l'unanimité

11/ AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET COMMERCE LOCATIF

ACTE le principe qu'il ne peut y avoir d'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Approuvée à l'unanimité

12/ APPROBATION BP 2021 - BUDGETS EAU, ASSAINISSEMENT, POLE DE SANTE, MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE, COMMERCE LOCATIFS, PATRIMOINE IMMOBILIER LOCATIF, SABOT 5

APPROUVE les budgets primitifs 2021 :

Maison de Santé pluridisciplinaire

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	25 500 €	25 500 €
Section d'investissement	640 000 €	640 000 €
TOTAL	665 500 €	665 500 €

Commerces locatifs

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	12 112 €	12 112 €
Section d'investissement	16 157 €	16 157 €
TOTAL	28 269 €	28 269 €

Pôle de santé

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	38 323 €	38 323 €
Section d'investissement	344 000 €	344 000 €
TOTAL	382 323 €	382 323 €

Sabot V

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	207 327 €	207 327 €
Section d'investissement	368 025 €	368 025 €
TOTAL	575 352 €	575 352 €

Budget patrimoine immobilier locatif (PIL)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	13 410 €	13 410 €
Section d'investissement	10 318 €	10 318 €
TOTAL	23 728 €	23 728 €

Eau

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	480 114 €	480 114 €
Section d'investissement	319 355 €	319 355 €
TOTAL	799 469 €	799 469 €

Assainissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	348 056 €	348 056 €
Section d'investissement	589 310 €	589 310 €
TOTAL	937 366 €	937 366 €

Approuvée à l'unanimité

13/ SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL SUR LES BUDGETS POLE DE SANTE, MAISON DE SANTE PLURISDISCIPLINAIRE ET COMMERCES LOCATIFS 2020

ACCEPTE le versement d'une subvention d'équilibre du budget communal 2020 au budget Pôle de Santé 2020 à hauteur de 10 939.92 € par une dépense en fonctionnement sur le budget communal au compte 657363 et une recette en fonctionnement sur le budget Pôle de Santé au compte 74748.

ACCEPTE le versement d'une subvention d'équilibre du budget communal 2020 au budget Maison de santé pluridisciplinaire 2020 à hauteur de 5 655.44 € par une dépense en fonctionnement sur le budget communal au compte 657363 et une recette en fonctionnement sur le budget Maison de Santé pluridisciplinaire au compte 74748.

ACCEPTE le versement d'une subvention d'équilibre du budget communal 2020 au budget Commerces locatifs 2020 à hauteur de 8 141.56 € par une dépense en fonctionnement sur le budget communal au compte 657363 et une recette en fonctionnement sur le budget Commerces locatifs au compte 74748.

Approuvée à l'unanimité

14/ SUBVENTION « PERISCOLAIRE » A L'OGEC

ACCEPTE le versement d'une subvention de 7 140,98 € à l'OGEC correspondant à une indemnisation du périscolaire du temps de midi, pour l'année 2021.

Approuvée à l'unanimité (1 abstention)

M. ROMEYER n'a pas pris part au débat ni au vote.

15/ AUTORISATION ENGAGEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT

AUTORISE le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 178 370,86 € pour le budget « Commune »

Approuvée à l'unanimité

16/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION (CAR) – ENTREE DE BOURG

DECIDE de présenter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, dispositif Contrat Ambition Région, l'aménagement de l'entrée nord du bourg pour un montant total estimatif de travaux de 644 635 € HT.

Approuvée à l'unanimité

17/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME – ETUDE ENVIRONNEMENTALE ET PRE OPERATIONNELLE PERMETTANT LA REALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET RECYCLAGE FRICHE BARDON

DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Adème, appel à projets 2021, pour le volet « reconversion des friches polluées, accompagnement des études de dépollution dans le cadre du plan de relance ». Le montant total estimatif de la dépense est de 67 189 € HT.

Approuvée à l'unanimité

18/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD43 – RENOVATION DE LA MAIRIE – MISE EN ACCESSIBILITE

DECIDE de présenter auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Bonus Relance la rénovation du bâtiment de la Mairie pour un montant total de travaux de 395 890 € HT, correspondant à la première tranche.

Approuvée à l'unanimité

19/ FRICHE BARDON – MISSION AMO SEM DU VELAY

APPROUVE la signature d'une AMO avec la SEM du Velay afin d'assister la commune

- pour la consultation puis la désignation d'un bureau d'étude en sites et sols pollués pour la réalisation d'un plan de gestion,
- pour le dépôt d'un dossier de candidature relatif au compartiment étude de l'appel à projet Friches polluées de l'Adème lancée dans le cadre du plan de relance.

Approuvée à l'unanimité

20/ FRICHE BARDON – ETUDE PRE OPERATIONNELLE FAISABILITE RECYCLAGE URBAIN

APPROUVE l'étude pré-opérationnelle de faisabilité/recyclage urbain de la friche Bardon confiée à la SEM du Velay (mandataire) et aux cotraitants cabinet « Osmose paysage », Architecte C. Masson et bureau d'étude FBI-ie.

Approuvée à l'unanimité

21/ PARC DE MAUBOURG – AMENAGEMENT AIRE DE JEUX ET PIQUE-NIQUE

APPROUVE la proposition faite par l'agence Jardins d'Histoire concernant l'aménagement d'une aire de jeu et de pique-nique dans le Parc de Maubourg avec les options (ateliers de concertation) pour un montant total de 3 500 €HT.

Approuvée à l'unanimité

22/ PROGRAMME VOIRIE 2021 – HONORAIRES

APPROUVE le programme voirie 2021,

APPROUVE la proposition d'honoraire du bureau d'étude FBI-ie à hauteur de 3% de la dépenses

Approuvée à l'unanimité

23/ RECRUTEMENT AGENT AUX SERVICES TECHNIQUES

PREND ACTE du recrutement d'un agent aux services techniques à raison de 35H hebdomadaire à compter du 1^{er} mai 2021

24/ GRATIFICATION STAGIAIRES NON REMUNERES

ACCEPTTE le principe d'offrir des chèques cadeaux aux stagiaires sous convention dans le cadre de leur scolarité/étude comme suit :

- d'un montant pouvant aller jusqu'à 100 € dès lors que la durée du stage est inférieure à 3 semaines,
- d'un montant pouvant aller jusqu'à 200 € pour une durée de stage comprise entre 3 et 5 semaines,
- d'un montant pouvant aller jusqu'à 500 € pour une durée de stage supérieure à 5 semaines

Approuvée à l'unanimité

25/ CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE SANTE TRAVAIL – CDG43

APPROUVE la proposition de convention d'adhésion au service Santé au travail du CDG43 et à l'option inspection en sécurité et santé au travail

Approuvée à l'unanimité

26/ ACQUISITION TERRAIN LOUCEA – CHEMIN DE FAURE

APPROUVE l'acquisition gratuite de la parcelle n°BW80 d'une superficie de 24 m², située à Loucéa, chemin de Faure, appartenant à M. BEAUBET.

Approuvée à l'unanimité

27/ ACQUISITION MAISON DUFAU – LES YVERRAS

APPROUVE l'acquisition de la maison DUFAU situé aux Yverras (sur parcelle cadastrée CE140) au prix d'un euro symbolique, conformément à l'avis du Services des Domaines qui gère le bien.

Approuvée à l'unanimité

28/ RENOVATION DE LA MAIRIE – MISE EN ACCESSIBILITE – REACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE DETR/DSIL 2021

DECIDE de présenter à la DETR et (ou) DSIL 2021 la rénovation du bâtiment de la Mairie pour un montant total de travaux de 395 890 € HT, correspondant à la première tranche.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ce projet

Approuvée à l'unanimité

La séance du Conseil municipal est levée à 23H15.